



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme, constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle»

Troisième session

3-17 mars 2000

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle»

Rapport du Secrétaire général mettant en parallèle la manière dont il est tenu compte des intérêts des femmes et des préoccupations de parité entre les sexes dans les différentes catégories de projets et programmes des organismes des Nations Unies et les ressources allouées à cette fin

Note du Secrétaire général

Il convient de noter qu'au paragraphe 14 de sa résolution 52/231 du 4 juin 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa session extraordinaire intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle», un rapport mettant en parallèle la manière dont il est tenu compte des intérêts des femmes et des préoccupations de parité entre les sexes dans les différentes catégories de projets et de programmes des organismes des Nations Unies, ainsi que les ressources allouées à cette fin. Les informations demandées figurent dans le rapport du Secrétaire général évaluant la mise en oeuvre, à l'échelon du système, du plan à moyen terme pour la promotion de la femme, 1996-2001 (E/CN.6/2000/3), rapport dont est saisie la Commission de la condition de la femme à sa quarante-quatrième session.

* E/CN.6/2000/PC/1.